



Ai-je droit à la prime de Noël

Par **asts38**, le **13/12/2011 à 14:19**

Bonjour,rnrnJe suis a pole emploi mais j'ai aucune prestation, mon mari touche 824 euros d'invalidité. Ai-je droit à la prime de Noël ?

Par **alterego**, le **13/12/2011 à 20:43**

BonsoirrrnrnIl y a plusieurs conditions pour pouvoir bénéficier de la Prime de Noël. rnrnIl faut percevoir une aide telle que rn. l'Allocation Parent Isolé (API), rn. le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), rn. l'Allocation pour la Création ou la Reprise d'Entreprise (ACCRE), rn. l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), rn. l'Allocation Equivalent Retraite (AER), rn. l'Allocation d'Insertion (AI), rn. la prime forfaitaire mensuelle de reprise d'activitérn. le RSA au titre de novembre ou de décembre à condition que les ressources du foyer ne dépassent le montant plafond forfaitaire de celui-ci. rnrnPour info, le montant forfaitaire du RSA Socle pour une personne seule est de 467 euros, pour une personne seule avec un enfant il est 700 euros, pour un couple sans enfant il est de 700,49 euros et pour un couple avec un enfant il est de 840,59 euros. rnrnCordialement

Par **Marion2**, le **14/12/2011 à 18:41**

[s]A NOTER :[/s]rnrnLe RMI n'existe plus depuis le 1er juin 2009, il est remplacé par le RSA.

Par **alterego**, le **14/12/2011** à **20:54**

BonjourrrnrnJe suis au courant, mais le terme est encore employé, plus souvent qu'on ne le pense, par certains qui le percevaient en lieu et place du RSA qui leur est servit depuis.rnrnPlus d'un me parle encore du RMI. Ayant renoncé à faire leur éducation, ce n'est pas ma vocation, je fais avec.rnrnMerci quand même d'avoir fait la remarque.rnrnCordialement